

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 20 JUIN 2023**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 juin 2023.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20230620/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20230620/access.html>

Le 20 juin 2023, à 18h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La société 3A Conseil, représentée par Madame Sabrina MERNICHE, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoquée, s'est fait excuser.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Approbation et publication des Comptes annuels 2022,
- Approbation et publication du Rapport d'activité 2022,
- Point de pilotage sur les différents travaux en cours de réalisation par l'équipe de l'OP3FT, notamment
 - les travaux liés à la promotion de la technologie Frogans
 - les travaux liés à la protection de la technologie Frogans
 - les travaux liés au progrès de la technologie Frogans
- Bilan de la participation de l'OP3FT à l'événement VivaTech 2023,
- Paiement par l'Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR,
- OP3FT Branches / Approbation des Comptes annuels 2022 par l'Actionnaire Unique,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail de l'équipe de l'OP3FT, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Le Président rappelle que la convocation pour la présente réunion, portant sur l'approbation des Comptes annuels et du Rapport d'activité, a été envoyée conformément aux dispositions de l'Article 10 des Statuts de l'OP3FT.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend acte des points suivants et prend à l'unanimité les décisions suivantes.

APPROBATION ET PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS 2022

Dans le prolongement de sa décision du 24 avril 2023 portant sur l'arrêté des Comptes annuels de l'OP3FT au 31 décembre 2022, et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes daté du 20 juin 2023 qui ne formule aucune réserve ni observation sur les Comptes annuels 2022, le Conseil d'administration approuve les Comptes annuels 2022 de l'OP3FT.

Conformément à l'Article 23 des Statuts de l'OP3FT, un délai de 45 jours minimum a séparé la décision d'arrêté des Comptes annuels de la présente décision d'approbation.

Conformément aux dispositions légales françaises, les Comptes annuels 2022 et le rapport du Commissaire aux comptes seront adressés au Préfet de Paris.

Le Conseil d'administration décide, conformément à l'Article 23 des Statuts de l'OP3FT, de la publication et de l'archivage sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » des Comptes annuels 2022 et du rapport du Commissaire aux comptes, accompagnés d'une présentation en anglais.

La publication aura lieu aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

APPROBATION ET PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Dans le prolongement de sa décision du 24 avril 2023 portant sur l'arrêté du Rapport d'activité 2022 de l'OP3FT, qui a été établi conformément aux dispositions légales françaises en vigueur, et notamment l'article 8 du Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 modifié par le Décret n° 2022-813 du 16 mai 2022, et l'article 2.1 de la Circulaire du 19 mai 2009, le Conseil d'administration approuve le Rapport d'activité 2022 de l'OP3FT.

Conformément à l'Article 24 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration approuve le Rapport d'activité en même temps que les Comptes annuels. Conformément aux dispositions légales françaises, le Rapport d'activité 2022 sera adressé au Préfet de Paris.

Le Conseil d'administration décide, conformément à l'Article 24 des Statuts de l'OP3FT, de la publication et de l'archivage sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » du Rapport d'activité 2022, accompagné d'une traduction en anglais.

La publication aura lieu aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

BILAN DE LA PARTICIPATION DE L'OP3FT À L'ÉVÉNEMENT VIVATECH 2023

Le Conseil d'administration prend acte que les visiteurs de l'événement VivaTech 2023 ont pu découvrir et tester Frogans avec succès sur ordinateur, sur mobile et dans la réalité virtuelle (VR) lors des démonstrations faites par l'équipe de l'OP3FT.

Le Conseil est informé par ailleurs qu'un séminaire sera organisé conjointement par l'OP3FT et la société F2R2, Opérateur du FCR, le 26 juin 2023, pour réunir l'ensemble des équipes afin de partager des retours d'expérience et des enseignements sur cette première participation à l'événement VivaTech.

PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 29 mai 2023 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 de nouveaux délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d'administration de l'avancement de la levée de fonds de F2R2, qui est présentée sur son site Web « f2r2.fr ». Le Conseil d'administration prend acte de cet avancement.

OP3FT BRANCHES / APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Pour rappel, OP3FT Branches a été créée par décision du Conseil d'administration de l'OP3FT du 5 mars 2019. L'objet d'OP3FT Branches est l'implantation dans tous pays étrangers d'antennes locales de l'OP3FT, notamment sous la forme de filiales ou succursales. OP3FT Branches est une entité dédiée basée en France, à Paris, et détenue à 100% par l'OP3FT. Son capital social est affecté à la dotation de l'OP3FT. OP3FT Branches est administrée par un Président, l'OP3FT, qui est l'Actionnaire Unique d'OP3FT Branches.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de l'OP3FT adopte la résolution suivante concernant OP3FT Branches :

« **Résolution unique** - *Approbaton des Comptes annuels 2022 d'OP3FT Branches*

L'Actionnaire Unique, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les Comptes annuels 2022 d'OP3FT Branches.

Les Comptes annuels 2022 d'OP3FT Branches se caractérisent par les données suivantes :

- *Total du bilan : 79 237 euros*
- *Chiffre d'affaires : 0 euros*
- *Résultat de l'exercice : - 2 390 euros »*

Un procès-verbal consignant les décisions prises lors de la présente réunion du Conseil d'administration est rédigé en fin de séance. Le Conseil d'administration approuve, après lecture, ce procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 19h15.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864